Communiqué de l'intersyndicale du ministère de la Culture

Le MuCEM, otage d'un président

Après quatre mois de suspension, le président du MuCEM s'est auto-reconduit ce 1er novembre à travers un communiqué à l'AFP.

Ce retour par voie de presse marque une fois de plus le manque total de considération accordé aux personnels de l'établissement.

Le 30 juin, le ministère de la Culture avait suspendu son président pour rétablir un climat de confiance. Depuis, selon les révélations du *Monde*, l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a relevé de graves manquements déontologiques, des comportements sexistes, des pressions sur les personnels et des soupçons de favoritisme, préconisant sa révocation immédiate. Une enquête judiciaire est également en cours pour des faits présumés de harcèlement moral et sexuel et de favoritisme. Les conclusions de l'IGAC n'ont toujours pas été communiquées aux représentants du personnel.

Une inspection recommande la révocation. La justice enquête. Le président revient. Le pouvoir qui l'a nommé impose son maintien.

Il ne peut y avoir deux règles dans la République : l'une pour les agents publics, soumis aux obligations et aux contrôles de leur administration ; l'autre pour ceux qui, bénéficiant de puissants soutiens, pourraient s'y soustraire.

Réunis en assemblée générale ce 2 novembre, près d'une centaine d'agents du MUCEM ont décidé d'une mobilisation dès le 3 novembre, avec le dépôt d'un préavis de grève.

Les organisations syndicales exigent la communication des conclusions de l'IGAC, la protection immédiate des agents et le maintien en suspension du président du musée sans délai. **Les autorités politiques qui ont imposé ce retour doivent en répondre.**

Le MuCEM est un musée national, un service public de la Culture, un bien commun. Il n'appartient ni à son président ni à ceux qui l'ont nommé.

La République ne peut demander aux citoyens de respecter les règles que ceux qui exercent le pouvoir s'autorisent à contourner.

Le 3 novembre 2026